



Direction générale  
de l'enseignement  
postobligatoire

Rue Saint-Martin 26  
1014 Lausanne

Mesdames et Messieurs  
les parents des élèves de 11<sup>e</sup> année  
de la scolarité obligatoire intéressés  
par les mesures particulières  
pour artistes et sportifs d'élite  
des gymnases

Réf. : PFO/cdr

Lausanne, le 29 août 2022

## Mesures particulières pour les élèves artistes et sportifs d'élite dans les gymnases vaudois

---

Madame, Monsieur,

Les élèves artistes et sportifs d'élite qui souhaitent préparer une maturité, un certificat de culture générale, ou un certificat fédéral de capacité d'employé de commerce avec une maturité professionnelle, peuvent bénéficier, pendant leur parcours gymnasial, de mesures particulières visant à faciliter leur pratique d'un art ou d'un sport à un haut niveau, parallèlement à leur cursus scolaire.

Ces mesures peuvent varier en fonction du titre visé et du niveau artistique ou sportif de votre enfant. Si vous pensez qu'il est susceptible de pouvoir bénéficier de ces mesures, vous trouverez plus d'information à leur propos sur notre site Internet. Tous ces documents sont disponibles sur le site internet de l'Etat de Vaud sous le lien suivant :

[www.vd.ch/gymnase](http://www.vd.ch/gymnase) > Mesures particulières pour les artistes et sportifs d'élite au gymnase

- Présentation générale  
*Le document résume la procédure à suivre pour les candidates et candidats à une entrée en classes spéciales au Gymnase Auguste Piccard, à une entrée dans une structure particulière pour les élèves pratiquant le basketball, le football (masculin), le handball ou le hockey sur glace (masculin) à haut niveau, et celle relative à une demande d'allègement horaire. Le document mentionne également les conditions particulières à remplir pour demander une autorisation de scolarisation hors du Canton de Vaud.*
- Demande d'admission dans une classe spéciale pour artistes et sportifs de l'Ecole de maturité du Gymnase Auguste Piccard.  
*A remplir et à retourner, avec les attestations nécessaires, avant le 16 novembre 2022, à l'adresse de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire.*
  - Critères sportifs et complément d'information pour le sport
  - Critères pour la musique et complément pour inscription à l'audition
  - Critères pour la danse

./.

- Demande d'admission dans une structure particulière sport-études des gymnases de Beaulieu, Renens, Chamblandes et Provence pour les élèves pratiquant le football (masculin), le handball, le basketball, ou le hockey sur glace (masculin). *A remplir et à retourner, avec les attestations nécessaires, avant le 16 novembre 2021, à l'adresse de l'instance sportive concernée dont les coordonnées figurent sur le formulaire.*
- Critères sportifs pour une admission dans une structure particulière du secondaire 2.

Début septembre 2022, des informations complémentaires seront publiées sur le site de l'Etat de Vaud.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Faoro



Chef d'office  
Office de l'enseignement gymnasial

**Copie**

- Mmes les Directrices et MM. les Directeurs des gymnases vaudois